**Sr Arturo Zaldívar Lelo de Larrea**

Presidente del Consejo de la Judicatura Federal (o sucesor/a)

Edificio Sede Insurgentes Sur 2417

Insurgentes Sur 2417

01000 Delegación Alvaro Obregón, México Distrito Federal

MEXIQUE

Monsieur le Président,

À la suite d’une information reçue par l’ACAT-France, je tiens à vous faire part de ma grande préoccupation quant à la situation de Verónica Razo Casales, retenue depuis 11 ans.

Verónica et son frère Erick Iván ont été arrêtés il y a 11 ans et incarcérés sur la base d’aveux obtenus sous la torture. Le 27 mai 2022, le huitième Tribunal pénal fédéral a condamné Veronica à 25 ans d’emprisonnement après avoir prononcé l’acquittement et la libération de son frère Erick. Le juge a établi que le frère et la sœur Razo ont été détenus arbitrairement et victime de torture. Il a également reconnu les violences sexuelles dont Veronica a été victime et a admis que les preuves étaient insuffisantes pour les inculper de participation à un crime organisé et de trois des quatre enlèvements dont ils étaient accusés.

Cependant, si Erick a été libéré, sa sœur Verónica reste emprisonnée. Elle a été acquittée des autres accusations comme son frère mais condamnée à 25 ans de prison pour le quatrième enlèvement dont elle était accusée. Cette condamnation se base sur deux témoins qui l’auraient reconnu comme « responsable » de cet enlèvement.

En une décennie, plusieurs organismes ont dénoncé la réalité des violations subies par le frère et la œur et ont demandé aux autorités mexicaines de les libérer, sans effet à ce jour. Le 29 juillet 2021, le groupe de travail sur la détention arbitraire a adopté une opinion dans laquelle ils qualifient la détention de Erick et Verónica comme une privation de liberté arbitraire violant le droit international et demandent leur libération immédiate, le respect de leur droit d’obtenir réparation, ainsi que l’ouverture d’une enquête exhaustive et indépendante.

Ainsi, je vous demande instamment de veiller à :

* La libération immédiate de Verónica ;
* La mise en place d’une enquête indépendante pour les faits de torture commis contre Erick et Verónica et la poursuite des personnes impliquées dans les violations commises à leur encontre
* Que toutes les procédures dans lesquelles des détenus ont dit avoir été victime de torture soient réexaminées et que l’ensemble des prisonniers détenus sur la base d’aveux obtenus sous la torture soient libérés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l’expression de ma respectueuse considération.